



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL - FIFA

INFORMATION CONCERNANT SUR LA PROCEDURE

MICHEL PLATINI/FIFA

Lausanne, 7 décembre 2015 – Dans le cadre de la procédure d'arbitrage entre Michel Platini et la FIFA, le TAS a invité les avocats des deux parties à participer à une audience préliminaire dans l'après-midi du 8 décembre 2015, audience limitée à la question de savoir si la suspension provisoire de 90 jours imposée à Michel Platini doit être provisoirement levée ou non.

La décision sur cette demande d'effet suspensif sera vraisemblablement rendue d'ici à vendredi 11 décembre 2015 au plus tard.

La décision sera annoncée sur le site internet du TAS et par communiqué de presse.